ABJ Sophia Patrimoine

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 455 PROMENADE DES ANGLAIS, IMMEUBLE ARENICE 4EME ETAGE, 06000 NICE
350 511 044 R.C.S. Nice

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MARS 2026

L'an 2026,
Le 12 mars,
À 14h,

L'associé de la Société ABJ Sophia Patrimoine, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, divisé en 400 000 parts de 0,01 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 455 prom des anglais immeuble aeropole C/O b finances, sur convocation faite par la gérance.

Est présent :

- Société ABJ BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO KG,
  Titulaire de 399 700 parts sociales en pleine propriété,

Associé de la Société et représentant en tant que tels 399 700 sur 400 000 parts sociales composant le capital de la Société.

- Iris ROLLER, gérante non associée assiste à la réunion.
- L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
- L'Assemblée est présidée par ABJ BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO KG en sa qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

IR
AB

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

AB JR

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 1 576 309 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 1 576 309 euros

Absorption des pertes antérieures : 998 163 euros
- sur le compte « report à nouveau »

Après affectation, le compte « report à nouveau » est de 578 146 euros.
Après affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 070 500 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31/12/2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	Néant	Néant	Néant
N-2	1 200 000	1 200 000	Néant
N-3	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AS JR

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Le Gérant,
Iris ROLLER



AG IR

ABJ SOPHIA PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 455 PROMENADE DES ANGLAIS, IMMEUBLE ARENICE 4EME ETAGE, 06000 NICE
350 511 044 R.C.S. Nice

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MARS 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 1 576 309 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 576 309 euros
Absorption des pertes antérieures :	998 163 euros
- sur le compte « report à nouveau »	

Après affectation, le compte « report à nouveau » est de 578 146 euros.
Après affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 070 500 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31/12/2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

AB JR

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	Néant	Néant	Néant
N-2	1 200 000	1 200 000	0
N-3	Néant	Néant	Néant

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Iris ROLLER
La Gérante

AB IR

SARL ABJ Sophia Patrimoine
06200 NICE

Certifié conforme à l'original
par le représentant légal

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage industriels						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	31 845		31 845	31 845		
	Créances rattachées à des participations	4 062		4 062	5 409	1 346-	24.89-
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	135		135	135		
	Total de l'actif immobilisé (III)	36 043		36 043	37 389	1 346-	3.60-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvisionnements						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	531 084		531 084	6 765	524 319	NS
	Charges constatées d'avance	54		54	54		
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	601 074		601 074	7 368 027	6 766 953-	91.84-
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	36 062		36 062	108 830	72 768-	66.86-
	Total de l'actif circulant (IV)	1 168 275		1 168 275	7 483 676	6 315 401-	84.39-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 204 317		1 204 317	7 521 065	6 316 748-	83.99-

(1) Dont à moins d'un an 4 062
(2) Dont à moins d'un an

AB JE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 000)	4 000	4 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	488 354	488 354		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	998 163-		998 163-	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 576 309	998 163-	2 574 472	257.92
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	1 070 500	505 809-	1 576 309	311.64
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		41	41-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses	115 217	7 629 093	7 513 876-	98.49-
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 374	7 572	198-	2.61-
	Dettes fiscales et sociales	4 725	383 666	378 941-	98.77-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 501	6 501		
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	133 818	8 026 874	7 893 056-	98.33-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	1 204 317	7 521 065	6 316 748-	83.99-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 133 818 8 026 874

AB JR

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits				32	32-	100.00-
Total des Produits d'exploitation (I)				32	32-	100.00-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			79 458	340 723	261 266-	76.68-
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			2	1	1	48.15
Total des Charges d'exploitation (II)			79 460	340 725	261 265-	76.68-
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			79 460-	340 693-	261 233	76.68
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

AB JR

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	1 550 323	227 711	1 322 612	580.83
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	122 997	38 048	84 949	223.26
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	1 673 320	265 759	1 407 561	529.64
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	26 667	544 289	517 622-	95.10-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	26 667	544 289	517 622-	95.10-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 646 653	278 529-	1 925 183	691.20
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 567 194	619 222-	2 186 416	353.09
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	9 115-	378 941	388 056-	102.41-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 673 320	265 791	1 407 529	529.56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	97 011	1 263 954	1 166 943-	92.32-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 576 309	998 163-	2 574 472	257.92

(2) Dont produits concernant les entreprises liées	19 314	227 710
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées	17 375	1 599

IR
AB

SARL ABJ Sophia Patrimoine
06200 NICE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Titres immobilisés	7
Créances immobilisées	7
Disponibilités en Euros	7
Produits à recevoir	7
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

AB JR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 204 317.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 1 576 308.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Neant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Neant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

AB IR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	37 254		
Prêts, autres immobilisations financières	135		
TOTAL	37 389		
TOTAL GENERAL	37 389		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		1 346	35 908	35 908
Prêts, autres immobilisations financières			135	135
TOTAL		1 346	36 043	36 043
TOTAL GENERAL		1 346	36 043	36 043

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

AB JR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	4 062	4 062	
Autres immobilisations financières	135		135
Impôts sur les bénéfices	9 115	9 115	
Groupe et associés	521 969	521 969	
Charges constatées d'avance	54	54	
TOTAL	535 336	535 201	135

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	115 217	115 217		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 374	7 374		
Groupe et associés	4 725	4 725		
Autres dettes	6 501	6 501		
TOTAL	133 818	133 818		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

AB JR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 374
Total	7 374

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	54
Total	54

AB JE